



REGLEMENT INTERIEUR DU ROULAGE LIBRE MOTO

AU CIRCUIT DE LESSAY LES 26 ET 27 AVRIL 2025

1. ORGANISATION ET OBJECTIFS

L'organisation de cet évènement a été entrepris par l'équipe SmKart#50 Romain Grandjean, Emeline ASSELINE et la présidente Dominique LE BOUIL.

Il permet aux pratiquants de pouvoir exercer leur activité motorisée dans un cadre sécurisé et réglementé.

Il se déroulera au circuit de karting de Lessay situé Route de l'Aérodrome 50430 LESSAY.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1 - Inscription

Toute personne souhaitant participer doit remplir un formulaire d'inscription, payer un acompte ou régler leur inscription dans la totalité et accepter le présent règlement.

2.2 - Catégories de véhicules

Les véhicules autorisés incluent les motos inférieures à 700cc monocylindre et 500cc bi cylindre de type Supermotard, Pitbike, sportive, vitesse, mobylette.

Les véhicules doivent être conformes aux normes techniques et de sécurité imposées par le circuit. (voir 4.2)

2.3 - Documents obligatoires

- Pièce d'identité
- Licence FFM ou Pass circuit

3. ACCES AU CIRCUIT

3.1 - Les participants devront se présenter à l'accueil du circuit avant le début de leur session.

3.2 - Un briefing sera organisé par l'équipe organisatrice avant le début des sessions pour expliquer les règles de sécurité et le déroulement de l'évènement.

3.3 - L'accès au circuit est interdit aux personnes non inscrites. La zone « bord de piste » est accessible pour les accompagnateurs possédant une licence.

4. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

4.1 - Pour les participants :

- Casque homologué, pas de boucle automatique (jet, demi-jet ou modulable interdit)
- Combinaison ou blouson et pantalon (attachables) en cuir à la bonne taille
- Dorsale (à présenter à l'accueil)
- Bottes fermées
- Gants homologués (avec coque)

Les débutants de pilotage sur piste devront être équipés d'un gilet de haute visibilité.

Les participants aux roulage libre nocturne du samedi soir devront être munis d'une lampe type lampe de vélo scotché sur l'arrière du casque ou lampe de running ventrale/poitrine.

4.2 - Pour les véhicules :

- Tampons sur axes de roues AV/AR
- Protection de cale-pieds et embout de guidon
- Phare scotché
- Protège mains fermés (hors mobylette et vitesse)
- Absence de rétroviseurs /béquille
- Eau déminéralisée dans le radiateur
- Sabot moteur
- Récupérateur de fluide ou renifleur dans la boîte à air
- TAPIS ENVIRONNEMENTAL

5. SECURITÉ SUR LE CIRCUIT

5.1 - Respect des drapeaux de signalisation

- Damier : dernier tour à faire – fin de sessions
- Jaune : danger – ralentir
- Rouge : arrêt immédiat de la session – sortie

5.2 - La traversée du parking jusqu'au parc fermé s'effectuera **MOTEUR ETTEINT**

5.3 - Allure limitée dans les zones de stands

5.4 - Toute conduite dangereuse ou comportement agressif entrainera l'exclusion immédiate.

5.5 - Les participants doivent quitter la piste immédiatement en cas de problème mécanique.

6. ANNULATION OU MODIFICATION

6.1 - L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité

6.2 - Les participants seront informés dès que possible de tout changement

7. REGLES DE BONNE CONDUITE

7.1 - Les participants devront respecter les lieux et l'environnement : pas de point d'ancrage dans le bitume, pas de poubelle ou de déchets laissés sur la piste ou le parking.

7.2 - Les participants devront respecter le personnel encadrant de la manifestation et se référer à eux en cas de problème sur le site.

8. COUCHAGE ET PARKING

8.1 Il sera possible de dormir sur place sur la zone de landes. L'électricité sera facturée 10 euros pour ceux-ci.

8.2. Le parking du site sera réservé UNIQUEMENT aux motos suivant le nombre d'inscrit. Les véhicules accompagnateurs seront stationnés dans la lande.

Fait à LESSAY le 24/01/25